



FSU Guadeloupe
BP 46
97152 Pointe-à-Pitre Messageries CEDEX
FSU971@FSU.fr
0690 333 662

Le 21 juin 2022

Communiqué Education

Non-titulaires : La FSU Guadeloupe obtient une réunion pour l'amélioration des rémunérations

Le 31 mai dernier, la FSU Guadeloupe envoyait un courrier¹ à la Rectrice au sujet de la situation des contractuels de l'Éducation Nationale.

En effet, en Guadeloupe, le décret 2016-1171 n'est toujours pas appliqué alors qu'il permet pourtant :

- l'établissement d'une grille indiciaire pour les CDD ;
- l'amélioration de la grille pour les CDI ;
- des critères de classement transparent et réactualisé en fonction de l'expérience : niveau 2 de 1 à 3 ans, niveau 3 entre 3 et 6 ans, niveau 4 entre 6 et 9 ans, niveau 5 entre 9 et 12 ans ;
- une réévaluation indiciaire tous les trois ans pour les contractuels de niveau 3 et +, tous les 2 ans pour ceux de niveau 2, tous les ans pour le niveau 1 ;
- le versement des indemnités compensatrices de congés annuels ;
- un délai de contrat ;
- un rattachement administratif des CDI.

Ce courrier a reçu une réponse positive de la part de la Rectrice² qui annonce un groupe de travail CTA le 1er juillet 2022. La FSU reçoit positivement cette annonce qui nous permettra d'obtenir des avancées concrètes concernant la rémunération des non titulaires.

Pour la FSU Guadeloupe,

Eddy Segur
Secrétaire Général



¹ [Courrier FSU , Mme la rectrice, Contractuels Mise en oeuvre du décret 2016-1171 - https://bit.ly/39LsQ5d](https://bit.ly/39LsQ5d)

² [Réponse rectrice courrier FSU 21 mai 2022, Contractuels mise en oeuvre du décret 2016-1171 - https://bit.ly/3OeuafP](https://bit.ly/3OeuafP)